



**LES ASSOCIATIONS
DU SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL
EN MARTINIQUE**

Avril 2010



Avant-propos

Les associations de solidarité rendent des services essentiels aux populations les plus fragiles. C'est leur vocation. Mais elles pèsent également un poids économique important, notamment par les nombreux emplois qu'elles offrent. Pourtant, ce fait fut longtemps ignoré. Cette étude permet d'y remédier. L'UNIOPSS est heureuse d'y avoir participé.

Dominique BALMARY, Président de l'UNIOPSS

Le secteur associatif sanitaire et social joue un rôle majeur dans chaque région, tant en termes de services que de développement des liens sociaux. La Caisse d'Épargne est très heureuse de s'associer à cette publication qui vient opportunément apporter de riches informations sur ce secteur.

*Patrick PETRI, Caisse d'Épargne Provence Alpes Corse,
Directeur du marché de l'Économie Sociale*

Le secteur sanitaire et social et ses enjeux

Connaît-on bien l'importance du secteur associatif sanitaire et social dans la région ?

Les associations ne sont pas les seules à intervenir dans ce domaine, mais elles sont essentielles : présentes au plus fin du territoire, jusque dans les quartiers sensibles et jusque dans les plus petits villages, elles apportent un lien social incomparable, un soutien et des services indispensables. Elles sont aussi porteuses de nombreux emplois.

Cette présentation vise deux objectifs :

- Mieux faire connaître les principaux éléments chiffrés concernant le secteur sanitaire et social au sein des associations de la région, en la situant dans l'ensemble national,
- Partager quelques constats avec les acteurs et les décideurs locaux, notamment en insistant sur les spécificités de la région.

Elle comporte trois parties, successivement consacrées aux créations d'associations, à l'estimation du nombre d'associations existantes aujourd'hui, et à l'emploi.

Ces monographies régionales ont vocation à la plus large communication, à l'intention des acteurs et observateurs du secteur associatif et des décideurs de la région.



Nos sources et notre expertise

- Les services du Journal officiel, ainsi que ceux du Ministère de l'Intérieur, pour les créations d'associations,
- La direction des études de l'ACOSS - Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale (URSSAF), et la caisse centrale de la Mutualité Sociale Agricole, pour le bilan de l'emploi associatif et plus largement de l'économie sociale,
- Un comité composé d'universitaires et d'experts de la vie associative et du bénévolat,
- Un réseau de consultants sur l'ensemble du territoire, dans les Maisons des associations, les services publics, et les collectivités territoriales.

Les données présentées ici ne sont pas arrondies. Elles doivent cependant être lues avec prudence pour tenir compte de la marge d'erreur inhérente à tout recensement.



Chiffres clefs du secteur associatif sanitaire et social

Un secteur vivant, avec plus de 100 créations d'associations nouvelles chaque année.

Un périmètre de plus de 900 associations actives aujourd'hui.

Parmi celles-ci, plus de 170 associations emploient plus de 3.500 salariés, soit 43,7% du total des emplois associatifs, et 4,7% du total de l'emploi privé de la région.

Entre 2000 et 2008, le nombre de salariés associatifs dans ce secteur a augmenté de 43% (27,7% au niveau national). Ce qui tranche avec une augmentation plus modeste de l'ensemble du secteur privé régional (22,1%).

Entre 2007 et 2008, le secteur sanitaire et social a toutefois connu une légère baisse du nombre de salariés dans les associations (- 0,9% pour une progression nationale de 1,9%).

Ce travail a été réalisé par l'équipe de Recherches & Solidarités (Cécile BAZIN, Marie DUROS, Iwanig LE VAILLANT, Alexis GUYONVARCH et Jacques MALET), en lien étroit avec Romain GUERRY, conseiller technique à l'UNIOPSS, Sylvie MATHIEU, directrice de l'URIOPSS de Lorraine, Catherine VAN ROMPU et Rémi MONOT de la Caisse d'Epargne.



I – Le flux des nouvelles associations

Deux ans de créations d'associations

Il est indispensable, pour les acteurs concernés, de connaître le flux d'arrivée des nouvelles associations inscrites dans le secteur. Pour une observation pertinente, nous avons pris en compte la période de deux années qui s'est écoulée depuis la mise en place de la nouvelle nomenclature du Registre National des Associations (2007-2008 et 2008-2009).

	Nombre moyen annuel de créations d'associations répertoriées dans chacun des deux thèmes, au sein de la région	Répartition des créations	
		Régionale	Nationale
Santé	31	5,1%	4,4%
Social	74	12,3%	7,7%
Total des créations	476	100%	100%

Source : Services du Journal officiel. Lecture : depuis 2 ans, 5,1% des inscriptions sont répertoriées sous le thème « Santé » en Martinique, pour une proportion de 4,4% en moyenne nationale. (1) Précisons qu'une même association peut-être enregistrée sous deux thèmes, pour tenir compte de son éventuelle polyvalence. Est ici étudiée la répartition des inscriptions dont font l'objet les associations nouvelles, inscriptions dont le nombre dépasse donc forcément le nombre de créations.

Ces deux secteurs représentent ensemble 17,4% du total des créations d'associations, au cours des deux dernières années, dans la région.

Cette proportion est nettement supérieure au repère national (12,1%).

Les associations nouvelles sanitaires et sociales

Depuis avril 2007, la nouvelle nomenclature permet de répartir plus finement les inscriptions. Ce tableau présente le bilan pour les associations créées au cours des 2 dernières années associatives : 2007-2008 et 2008-2009.

	Inscriptions (moyenne annuelle)	Région (en %)	France (en %)
Santé	19	62,3	85,7
Services et établissements médico-sociaux	12	37,7	14,3
Total Santé	31	100,0	100,0
Interventions sociales	33	43,9	27,5
Associations caritatives et humanitaires	13	17,6	55,7
Services familiaux et aux personnes âgées	28	38,5	16,8
Total Social	74	100,0	100,0

Source : Journal officiel. Traitement R&S. Lecture : Depuis 2007, 31 associations nouvelles ont été inscrites annuellement sous le thème « Santé » et parmi elles, 12 sous l'activité « Services et établissements médico-sociaux ».

Au sein du secteur santé, la proportion de créations dans le secteur des services et établissements médico-sociaux est supérieure au repère national.

Pour le secteur social, les créations sont proportionnellement plus nombreuses dans les interventions sociales et dans les services familiaux.



II – Le périmètre du secteur associatif aujourd’hui

Combien d'associations dans la région ?

Personne ne peut avancer un chiffre avec certitude car si on connaît la date de naissance d'une association, on ne connaît généralement pas la date de sa fin d'activité ou de sa mise en sommeil. Nous procédons par estimation à partir de quatre critères complémentaires parfaitement maîtrisés, et mesurés dans chaque département de la région :

- Le nombre de créations observé sur 10 ans, rapporté au total national (1)
- Le nombre d'associations employeurs, suivi annuellement (2)
- Le nombre de clubs sportifs, suivi annuellement (2)
- La pérennité des associations observée à partir du secteur du sport (1)

Sur cette base, la fourchette prudente que l'on peut avancer se situe entre 6 000 et 7 000 associations en activité en Martinique

(1) A partir des travaux de Recherches & Solidarités – (2) A partir de la part que ces associations représentent dans l'ensemble du secteur associatif, selon le Centre d'économie de la Sorbonne.

Et dans le secteur sanitaire et social ?

A partir de l'estimation du nombre total des associations dans la région, et en considérant que la proportion nationale des associations du secteur sanitaire et social est de l'ordre de 17%⁽¹⁾ nous affinons cette proportion en fonction des résultats régionaux, selon deux critères complémentaires :

- Le nombre de créations régionales observé dans le secteur sur 10 ans
- Le nombre d'associations employeurs dans le secteur sanitaire et social, dans la région

Sur cette base, la fourchette prudente que l'on peut avancer se situe entre 900 et 1.100 associations en activité, dans le secteur sanitaire et social, dans la région.

(1) Selon les évaluations du Centre d'économie de la Sorbonne.



III – L’emploi dans les associations du secteur sanitaire et social

Un enjeu fort dans la région

La nouvelle nomenclature d'activités française de l'INSEE, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2008, permet de distinguer la santé, les activités médico-sociales avec hébergement et les activités sans hébergement. Ce tableau présente cette distinction et montre le poids que représente le secteur sanitaire et social, rapporté à l'ensemble du secteur associatif régional.

	Employeurs	Emplois	Masse salariale (en K €)
Santé	13	261	9 731
Hébergement médicalisé	11	637	16 142
Hébergement social	13	190	5 069
Action sociale sans hébergement	135	2 480	50 175
Ensemble sanitaire et social	172	3 568	81 117
Part au sein du secteur associatif	21,5%	43,7%	49,1%

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2008. Lecture : Le secteur sanitaire et social représente 172 employeurs, soit 21,5% des employeurs associatifs. Il occupe 3 568 emplois, soit 43,7% des emplois associatifs. Il a distribué 81 M€ de salaires, soit 49,1% de la masse salariale des associations.

Avec 43,7% de l'emploi associatif et 49,1% de la masse salariale distribuée, le secteur social est le plus gros pourvoyeur d'emplois associatifs de la région. Des associations de grande taille, vu la part relativement faible des employeurs associatifs (21,5%).

Une forte croissance de l'emploi depuis 2000

	Évolution du nombre d'emplois entre 2000 et 2008 (en %)	
	Dans la région	Au niveau national
Santé	+ 15,2%	+ 5,4%
Hébergement médicalisé	+ 114,9%	+ 23,6%
Hébergement social	+ 64,8%	+ 29,6%
Action sociale sans hébergement	+ 33,5%	+ 35,9%
Ensemble sanitaire et social	+ 43,0%	+ 27,7%
Secteur associatif	+ 40,0%	+ 20,1%
Ensemble du secteur privé	+ 22,1%	+ 10,1%

Source : ACOSS-URSSAF. Données 2008. Lecture : dans la région, l'emploi associatif du secteur de la santé a augmenté de 15,2%, pour une moyenne nationale de 5,4%.

Sur 8 ans, l'emploi associatif régional de l'hébergement médicalisé a connu une augmentation très supérieure à la moyenne nationale. Seule l'action sociale sans hébergement a connu une progression légèrement inférieure.

Au bilan, l'emploi du secteur sanitaire et social a évolué plus vite qu'au plan national, et selon un rythme proche de l'ensemble de l'emploi associatif régional.

Emplois dans le secteur médicalisé

	Effectifs salariés en région	Répartition en %	
		Régionale	Nationale
Santé	261	29,1	45,0
Hébergement médicalisé pour personnes âgées	NC	NC	21,5
H. médicalisé pour enfants handicapés	410	45,7	23,6
H. médicalisé pour adultes handicapés et autres	NC	NC	9,9
Total	898	100,0	100,0

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2008. Le secteur de la santé figure ici avec l'ensemble des hébergements médicalisés. NC : Non Communicable en raison du secret statistique.

Il y a environ 900 salariés dans les associations du secteur médicalisé en Martinique. Ils sont pour l'essentiel répartis dans le secteur de la santé et dans celui de l'hébergement pour enfants handicapés, secteur dont la part des salariés est nettement plus importante qu'en moyenne nationale.

Emplois dans l'hébergement social

	Effectifs salariés en région	Répartition en %	
		Régionale	Nationale
H. social pour handicapés mentaux et malades mentaux	26	13,9	37,6
H. social pour toxicomanes	NC	NC	1,3
H. social pour personnes âgées	NC	NC	10,1
H. social pour handicapés physiques	0	0,0	6,8
H. social pour enfants en difficultés	99	52,1	25,6
H. social pour adultes et familles en difficultés et autre	19	10,1	18,6
Total hébergement social	190	100,0	100,0

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2008. L'ensemble du secteur social avec hébergement est ici regroupé. NC : Non Communicable en raison du secret statistique.

Au sein de l'hébergement social, les associations spécialisées dans l'enfance en difficultés concentre plus de la moitié des emplois de ce secteur. Soit proportionnellement le double de la moyenne nationale.

Emplois dans le secteur social sans hébergement

	Effectifs salariés en région	Répartition en %	
		Régionale	Nationale
Aide à domicile	731	29,5	32,9
Accompagnement d'adultes handicapés ou de personnes âgées	NC	NC	1,2
Aide par le travail	558	22,5	25,9
Accueil de jeunes enfants	342	13,8	6,0
Accueil ou accompagnement d'enfants handicapés	45	1,8	4,3
Autre accueil ou accompagnement d'enfants et d'adolescents	189	7,6	1,8
Action sociale sans hébergement non classée ailleurs	585	23,6	27,9
Total	2 480	100,0	100,0

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2008. NC : Non Communicable en raison du secret statistique.

Le secteur social sans hébergement représente près de 2.500 salariés dans les associations de la région.

L'accueil de jeunes enfants et l'accueil d'enfants et d'adolescents sont beaucoup plus présents qu'en moyenne nationale, à la différence de l'accompagnement d'enfants handicapés.



De l'intérêt d'une observation continue

Le réseau associatif Recherches & Solidarités dispose, dans le cadre d'une convention de coopération avec l'ACOSS-URSSAF et la MSA, des informations actualisées chaque année sur l'emploi associatif. Il suit également, en lien étroit avec les services du Journal officiel, l'évolution des créations d'associations.

Pour en savoir plus : iwanig.levaillant@recherches-solidarites.org

www.recherches-solidarites.org



Annexe 1 : Quelques définitions

- Le périmètre des associations regroupe 6 catégories juridiques de l'INSEE : les associations non déclarées (9210), les associations déclarées (9220), les associations d'utilité publique (9230), les associations de droit local (9260), les associations déclarées « entreprises d'insertion par l'économique » (9221) et les associations intermédiaires (9222).
- L'observation porte ici sur les établissements identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises. Ne sont pris en compte que les établissements ayant employé au moins un salarié au cours de l'année, autrement dit les établissements dont la masse salariale est strictement positive sur l'année examinée.
- Les emplois ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée. Ne sont pas comptés les salariés sans contrat (stagiaires par exemple).
- La masse salariale désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature.

Annexe 2 : Secteurs d'activités au regard de l'emploi

Cette répartition repose sur la nouvelle Nomenclature d'Activités Françaises (NAF) de l'INSEE, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008.

Hébergement médico-social	
Hébergement médicalisé pour personnes âgées	Code 8710A
Hébergement médicalisé pour enfants handicapés	Code 8710B
Hébergement médicalisé pour adultes handicapés et autres	Code 8710C
Hébergement social pour handicapés mentaux et malades mentaux	Code 8720A
Hébergement social pour toxicomanes	Code 8720B
Hébergement social pour personnes âgées	Code 8730A
Hébergement social pour handicapés physiques	Code 8730B
Hébergement social pour enfants en difficultés	Code 8790A
Hébergement social pour adultes et familles en difficultés et autre hébergement social	Code 8790B
Action sociale sans hébergement	
Aide à domicile	Code 8810A
Accueil ou accompagnement sans hébergement d'adultes handicapés ou de personnes âgées	Code 8810B
Aide par le travail	Code 8810C
Accueil de jeunes enfants	Code 8891A
Accueil ou accompagnement sans hébergement d'enfants handicapés	Code 8891B
Autre accueil ou accompagnement sans hébergement d'enfants et d'adolescents	Code 8899A
Action sociale sans hébergement non classée ailleurs	Code 8899B